

Lors du Conseil d'Administration de France Haras du 20 Mars 2014, les signataires représentant les différentes structures nationales de l'élevage équin ont refusé de prendre part au vote auquel voulait les associer l'Administration Publique.

Ils ont ainsi voulu manifester leur refus de cautionner la vente des quelques étalons encore propriété de France Haras/IFCE.

La fermeture de France Haras voulue par son Conseil d'Administration n'exige pas, de facto, la vente des derniers étalons encore propriété de l'Etat.

Les signataires, socioprofessionnels, étant minoritaires au sein du GIP France Haras, leur participation au vote ne pouvait que servir de caution à une décision prise d'avance et contre leur volonté.

L'accompagnement du transfert de l'étalonnage vers des structures de droit privé a été clairement affirmé par le pouvoir politique et son administration pour qu'il en apporte la preuve aujourd'hui, en répondant favorablement à la proposition qui vient d'être adressée par les signataires aux deux ministres concernés : de l'Agriculture et du Budget.

La demande des signataires s'inscrit dans le cadre d'une jurisprudence instaurée par le ministère de l'agriculture à l'égard des chevaux de trait.

De l'acceptation de la présente demande par le Pouvoir Politique, dépend l'avenir des repreneurs de site.

Signataires :

Hervé. d'Armaillé
Président AQPS

Jean Marie Bernachot
Président ANAA

Dominique de Bellaigue
Président SECF

Philippe Martin
*Président Fédération
Des Associations d'éleveurs
De chevaux de sport*

Loïc Malivet
*Président du syndicat des Eleveurs
vice président de France galop*

Bernard le Courtois
Président SF

Yves Chauvin
Président SHF

Contact :

FENECSO

Philippe Martin

philippemartinlepin@gmail.com

tel : 06 03 93 28 05